



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 11 mars 2021 -

Délibération n°3.1.2.11/03/2021 relative à la création du diplôme d'université « Management-Développement de centre-ville et gestion de la dynamique commerciale du territoire »

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Adoption de la création du diplôme d'université « Management-Développement
de centre-ville et gestion de la dynamique commerciale du territoire »**

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

*Membres en exercice : 33
Quorum : 17
Membres présents : 16
Membres représentés : 5
Nombre de votants : 21*

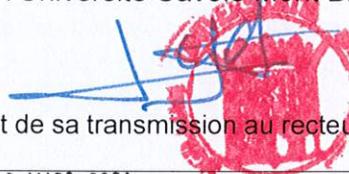
*Nombre de suffrages exprimés : 21
Contre : 0
Abstention : 3
Pour : 18*

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après
en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, la création du
diplôme d'université « Management-Développement de centre-ville et gestion de la dynamique
commerciale du territoire », telle que présentée en séance et décrite en annexe.**

Chambéry, le 16 mars 2021

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez



La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 26 MARS 2021

Transmise au recteur le : 26 MARS 2021

Modalités de recours contre la présente délibération : *En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.*

**Ouverture du diplôme d'université
« Management-Développement de centre-ville
et gestion de la dynamisation commerciale du territoire »
(MDCV)**

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Contexte

Les pouvoirs publics, conscients des difficultés rencontrées par les centres villes et centres bourgs ont décidé de mettre en œuvre des politiques spécifiques en leur direction.

Malgré leur importance démographique et leur rôle essentiel dans le maillage et la cohésion du territoire, peu de politiques publiques leur ont été dédiées depuis une trentaine d'années. En mars 2018, sous la direction du ministère de la cohésion des territoires, 222 villes ont été retenues pour bénéficier du Plan Action Cœur de Ville qui se déclinera durant 5 ans en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ANAH, action logement...

Au-delà de ces villes retenues, il s'agit de préparer les villes et les opérateurs publics ou privés à l'évolution nécessaires des cœurs de villes et, de fait, d'agglomération pour répondre aux besoins de leur population et aux nouveaux enjeux en termes de commerce, de logement, de déplacements, de services...

Plus largement, les collectivités dites de taille moyenne sont confrontées à des difficultés qui nécessitent la mobilisation d'équipes pluridisciplinaires et d'experts en matière d'urbanisme, d'urbanisme commercial, de foncier, de commercialité, d'aménagement et de développement des villes. La révolution digitale et marketing s'applique également à ce secteur dont les pratiques ont été bouleversés par le e-commerce et le click and collect.

Acquérir des compétences technique, juridique, mais aussi transversales et pratiques concernant les enjeux du développement des villes et de leur périphérie : tel est l'enjeu de cette formation intitulée "Management-Développement des centres villes".

Objectifs / publics

Le DU vise à former les professionnels des collectivités ou du secteur privé qui voudraient approfondir leurs connaissances des facteurs déterminants pour revitaliser les centres villes : la reconquête du logement vacant, l'offre commerciale et artisanale, les mobilités, les services...et au-delà d'acquérir les bases de politiques à mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité des territoires des villes dites intermédiaires.

MODALITES PEDAGOGIQUES

**Organisation de septembre 2021 à juillet 2022,
2 journées par mois, soit 16 journées de 7 heures (112 heures)**

Atouts

Inscription libre au module, au bloc de compétences ou au cycle complet.

Rythme de la formation spécialement aménagé afin de permettre la poursuite de l'activité professionnelle.

Pédagogie active, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques.

Complémentarité des profils au sein de la promotion et richesse des échanges.

Programme

Collectivités territoriales et leurs acteurs (2 jours) :

- Connaître les outils au service des collectivités (EPL, SCEM...)
- Présenter les projets cœurs de ville
- Les formes juridiques, administratives et modalités de gouvernance
- Lobbying et les réseaux

Comportements de consommation et centre-ville (2 jours) :

- Connaître l'articulation entre commerce de centre-ville et commerce digital
- Savoir analyser les difficultés et atouts auxquels sont confrontés les centres-villes
- Prospective
- Certification qualité

Politique locale de l'habitat / stratégies foncières et immobilières (1 jour) :

Marketing territorial et animation d'un territoire (2 jours) :

- Comment définir la place du patrimoine culturel dans une politique de dynamisation d'un territoire, dans un projet de cœur de ville ? comment valorise-t-on les périmètres de protection ?
- Quelle politique de mobilité pour quel projet urbain ?

Le digital (1 jour)

En quelques années, le digital s'est inscrit dans le quotidien de tous. Sa progression demeure inexorable et exponentielle. À l'échelle d'un territoire, sa maîtrise est indispensable pour s'adapter aux nouveaux usages. Plus que jamais, les citoyens sont connectés ; et plus que jamais, les villes ont besoin d'être en phase avec leurs habitants pour communiquer plus facilement, mais aussi pour mettre en valeur les richesses et les atouts de leur territoire. Le digital est une opportunité pour les territoires, pour fédérer et engager leur communauté, ainsi que pour relayer l'animation quotidienne du centre-ville et des commerces qui font la vie de la ville.

Droit de l'urbanisme et conseil en urbanisme commercial (2 jours) :

- Connaître les bases du droit de l'urbanisme pour embrayer sur le droit de l'urbanisme commercial : PLU, SCoT, droit de préemption, périmètres adaptés, montage d'opérations
- Connaître les bases du droit commercial et des affaires : droit au bail, baux commerciaux

- Savoir étudier/appréhender les sessions-reprises d'entreprises/de commerces
- Être en capacité de conseiller à l'installation d'activités de proximité

SIG et observatoire (1 jour) :

- Collecter et analyser des données à l'aide d'outils
- Maîtriser les outils numériques de géolocalisation et de gestion d'un centre-ville pour une diffusion d'information territorialisée
- Savoir monter un observatoire

Études d'implantation / Stratégie de développement commercial (2 jours) :

- Être en capacité de conseiller à l'installation d'activités de proximité
- Pouvoir organiser des zones commerciales efficaces en centre-ville ou en quartiers

Méthodes d'animation / Communication et concertation (1 jour) :

- Création de la confiance / leadership
- Gestion de réseaux
- Animation de groupes de travail
- Comment transmettre efficacement de l'information (unilatérale, communication d'études, vulgarisation)
- Comment organiser une consultation/concertation citoyenne
- Quels éléments de langage pour quels publics ?

Outils opérationnels du manager de centre-ville, études de cas (2 jours)

Compétences visées

Objectif : être en capacité de conseiller à l'installation d'activités de proximité (avec un volet analyse / conseil de business plans d'installation et financements liés / stratégie d'implantation)

- Connaître les bases du droit commercial et des affaires : Droit au bail, baux commerciaux, ...
- Collecter et analyser des données à l'aide d'outils (ARCGIS, QGIS open source, MAPINFO...)
- Maîtriser les outils numériques de géolocalisation et de gestion d'un centre-ville
- S'approprier les outils et mesurer les enjeux des problématiques des commerces de centre-ville et commerce digital
- Savoir étudier/appréhender les sessions-reprises d'entreprises/de commerces
- Pouvoir organiser des zones commerciales efficaces en centre-ville ou en quartiers
- Pouvoir manager des galeries commerciales pour les dynamiser

Stage optionnel

Un stage facultatif en collectivités (moyennes et grandes) ou entreprises (foncière, opérateurs commerciaux) est possible.

Pour les participants souhaitant renforcer leurs pratiques et n'ayant pas d'activité professionnelle dans le secteur, un stage de 4 à 16 semaines pourra être proposé. Ce dernier n'a pas de caractère obligatoire.

Nb : Tout stage facultatif se déroule obligatoirement en dehors des activités pédagogiques (cours, examens).

Modalités d'obtention du DU

Une évaluation notée sera faite sur l'ensemble des modules (épreuve de synthèse ou études de cas).

Cette évaluation est organisée en fin de cycle.

L'attribution du diplôme est conditionnée par :

- Le suivi complet du cursus de formation (sans limite de temps et avec capitalisation des modules possible)
- L'obtention de la note moyenne de 10/20 à l'évaluation.

PROFIL DES CANDIDATS

Cette formation s'adresse à tout public, salarié, ou demandeur d'emploi, titulaire d'un bac +3, attaché territorial (catégorie A). Aucun autre prérequis académique ou professionnel n'est exigé car des professionnels de tout secteur et de tout niveau sont susceptibles de vouloir monter en compétences en optimisant la gestion de leur activité.

Nombre de participants minimum : 8.

DEBOUCHES

Manager de centre-ville.

Agents des collectivités territoriales des services d'urbanisme d'aménagement de commerce....

Salariés de cabinets conseils en urbanisme et aménagement ...

Sociétés publiques ou privées impliquées dans l'urbanisme, l'aménagement et le montage d'opérations...

Salariés des EPL, EPFL ou SEM d'aménagement...

Salariés des opérateurs commerciaux, foncières, promoteurs, sociétés d'investissement...

COUT PREVISIONNEL

Tarif DU : 16 € / heure si financement individuel – 24 € / heure si prise en charge (OPCA / Pôle Emploi / FONGECIF).

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Xavier Laurent, Directeur de projet Cœur de Ville Chambéry.

Jean-François Joye, Professeur de droit public à l'Université Savoie Mont Blanc et Directeur du Centre de recherche Antoine Favre.